



Déchets encombrants

Prix = 0.35/kg

Déchets autorisés :

- Canapés, fauteuils, tables, chaises, armoires, autres meubles
- Tapis, moquettes, Matelas
- Coussins
- Cadres de fenêtres et portes en bois (**sans verre**)
- Volets en bois ou en plastique
- Caisses en bois, palettes en bois, panneaux, grands panneaux de particules
- Ferraille, jantes de voiture, meubles métalliques, autres ferrailles
- Valises et sacs
- Plastiques sales et non recyclables (par exemple, les films, les bâches, etc.)
- Grands objets en plastique (par exemple, seaux, jouets, bacs et bassines en plastique, meubles de jardin, etc...)
- Matériaux de construction en plastique (par exemple, panneaux isolants en Styropor® ou Styrodur®, chemins de câbles, tuyaux, etc.)
- Vieux vêtements, textiles
- Pneus de voitures particulières (sans jantes)

Déchets non autorisés :

- Déchets ménagers ou résiduels
- Déchets commerciaux ou industriels assimilés aux déchets ménagers
- Papier, carton, verre, petits objets en plastique
- Déchets organiques de jardin et de cuisine (déchets verts et d'herbe, résidus végétaux)
- Appareils sanitaires en céramique (WC, lavabos et douches)
- Déchets provenant de travaux de construction et de transformation (décombres de bâtiments)
- Cadres de fenêtres et portes en bois avec vitrage
- Petits et Gros appareils électriques (par exemple, téléviseurs, machines à laver, lave-vaisselle, cuisinières électriques, réfrigérateurs, etc.)

- Petits appareils électroménagers
- Pneus usagés de camions et de tracteurs
- Déchets spéciaux et problématiques (par exemple Eternit[®], toitures, résidus de peinture, huiles usées, etc.)
- Substances inflammables et explosives
- Liquides de toute nature
- Les objets qui ne peuvent pas être chargés dans le véhicule de collecte en raison de leur poids, de leur taille ou pour d'autres raisons, ou qui pourraient endommager le véhicule.
- Toutes les portes rigides et qui ne peuvent pas être broyées par le véhicule (portes métalliques solides)

Conditions techniques :

- Longueur maximale de 1,50 m, à condition que les déchets encombrants ne puissent pas être broyés sur le véhicule.
- Dimension max des tapis et moquettes : 1 x 1 m max
- Nous essayons de limiter le poids maximum autorisé par objet à 50 kg afin de limiter la pénibilité du travail de nos ouvriers et le risque de blessure
- Les pneus voitures doivent être impérativement libérées de leurs jantes